

CONVENTION RELATIVE A L'ACCES AUX DECHETERIES DE LA CCPA PAR LES HABITANTS ET PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE DE GROSLEE – SAINT-BENOIT

ENTRE

La Communauté de communes Bugey-sud (CCBS) représentée par(fonction),(nom prénom), autorisé(e) à signer la présente convention par délibération du Conseil communautaire du

D'une part,

ET

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), représentée par son président, monsieur Jean-Louis Guyader, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2023

D'autre part,

ARTICLE 1 – Objet de la convention

La présente convention est conclue en vue de garantir l'accès des usagers de la commune de Groslée – Saint-Benoît aux déchèteries de la CCPA. Les usagers concernés sont les particuliers et les professionnels.

ARTICLE 2 – Durée de la convention

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 – Tarifs et modalités d'accès

L'accès aux déchèteries de la CCPA est gratuit (payant au-delà de 25 passages par année civile) pour les usagers de la commune de Groslée – Saint-Benoît, qui devront cependant enregistrer leurs véhicules (par Internet ou sous format papier) pour la lecture des plaques d'immatriculation.

Les professionnels dont le siège social se situe sur la commune de Groslée – Saint-Benoît pourront également accéder aux déchèteries de la CCPA après enregistrement de leurs véhicules. L'entrée leur sera facturée trimestriellement, en fonction de la catégorie du véhicule utilisé.

Les tarifs de passage pourront être révisés chaque année, par délibération du Conseil communautaire de la CCPA.

ARTICLE 4 – Facturation

Au titre de l'autorisation d'accès et de dépôts aux déchèteries de la CCPA, la Communauté de communes Bugey-Sud paiera à la CCPA une contribution fixée en fonction du coût réel de gestion des déchèteries en année N-1.

La population prise en compte sera la dernière population communiquée par l'INSEE au 1^{er} janvier. La CCPA émettra un titre de recettes exécutoires à l'encontre de la CCBS, une fois par an.

Fait à Chazey-sur-Ain, le

Pour la Communauté de communes
Bugey-Sud

Pour la Communauté de communes
de la Plaine de l'Ain

PROJET